

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2024 A 19H00

Présents :

Fabienne DHUISME, Thibaut BOURSE, Yannick CHENIN, Julie CLAUZET, Hélène COURTEVILLE, Corinne DENIS, Christian DUMONT, Anne KERIEL, Loïc LEPHAY, Nathalie LOUIS, Thomas MAOUT, Chantal MAZELLIER, Jean-Michel RAVEL, Dominique VINCENTI

Excusés :

Sophie BRENGUES, Philippe COMTE, Marie-Pierre LE QUERE, Michel MARTIN

Procurations :

Chryslie TEMPIER a donné pouvoir à Christian DUMONT

Thomas MAOUT a donné pouvoir à Yannick CHENIN à partir de 20h00

Sous la Présidence de : Fabienne DHUISME

Début de la séance à 19h00

La Présidente constate que le quorum est atteint.

Thibaut BOURSE est désigné Secrétaire de séance

->**Approbation ordre du jour** : vote favorable à l'UNANIMITE

->**Approbation Procès -Verbal du 04 Décembre 2023** : Madame Le Maire expose les remarques d'Hélène COURTEVILLE faites par mail et réponds à ses questions. Elle demande des explications sur le compte rendu du Conseil Municipal du 04 Décembre 2023 concernant la décision modificative n°2 du Budget Général (page 12) qui a été rajouté à l'ordre du jour. Ne figure pas le descriptif complet des sommes et des travaux pour lesquels il a été demandé au conseil de voter une enveloppe budgétaire supplémentaire, ces détails n'ayant par ailleurs pas étaient fournis le jour du vote.

Elle précise que pour sa part, que pour ces raisons, elle n'approuvera pas le procès- verbal du 04 décembre 2023.

Madame Le Maire indique que comme le prévoit la réglementation, la Décision Modificative, avait pour objet

En fonctionnement : régularisation au compte 673 (*titres annulés sur exercices antérieurs*) de loyers trop perçus pour 710 €

En investissement : ajustements de crédits en dépenses et en recettes d'investissement suite à des dépenses imprévues et à des prestations complémentaires dans le cadre des travaux de l'aménagement de l'agence postale au compte 21351.

Au vu de ces éléments il convient d'ajuster la section de fonctionnement et d'investissement conformément aux tableaux présentés ci-dessous :

Des crédits ont donc été ouverts en dépenses d'investissement comme suit :

- Au compte 21351 OP (Opérations) pour l'aménagement de l'agence postale pour 19 000 € auquel s'ajoute l'installation d'un système d'intrusion (hors marché) d'un montant de 3000 € soit + 22 000 € par rapport aux prévisions budgétaires.
- Au compte 21351 ONI (Opérations non individualisées) + 20 260 € (remplacement porte vitrée local commercial 4 Ave du Midi + vélux de bibliothèque + horloges connectées + AAPC Eclairage public + poteau incendie)
- Soit un total de 42260 € couverts par des crédits ouverts en recette correspondant à un emprunt du même montant.

Madame le Maire précise que cette DM a permis de régler toutes les factures correspondantes engagées fin 2023, dès janvier 2024.

Il est indiqué aux conseillers qu'afin de pouvoir, si nécessaire, tenir compte au plus tard 15 jours avant le Conseil des remarques sur un procès-verbal, celui-ci sera transmis signé, le cas échéant amendé, à l'issue du conseil municipal suivant.

Madame le Maire propose de passer au vote

Contre 0 Abstention : 6 Pour : 9

Le procès-verbal est APPROUVE à la majorité.

->Compte rendu des décisions du Maire

Décision 2023-006 – Signature pour contracter un prêt à long terme de 420 000 € auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc Roussillon pour le financement d'opérations d'investissement – Budget Principal

Décision 2023-007 -Signature pour contracter un prêt à long terme de 60 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon pour le financement d'opérations d'investissement – budget Annexe Assainissement

ADMINISTRATION GENERALE

Renouvellement de l'adhésion entre la Commune de Congénies et l'Association Départementales « des Francas du Gard »

Hélène COURTEVILLE demande combien d'enfants sont concernés par les activités ?

Thibaut BOURSE répond qu'au total une quinzaine d'enfant « tourne » à la « sphère Ados », avec un noyau dur de 8 adolescents qui viennent très régulièrement. Activités tous les mercredi après-midi et les vendredi soir. Il existe aussi les activités des vacances où davantage d'ados sont inscrits, pour lesquels une navette partant de Congénies a été mise en place à la demande de la commune. Elle permet aux jeunes non véhiculés de pouvoir participer à ces activités de vacances qui se déroulent en dehors de notre village. Les Francas animent également les séances du Conseil Municipal des Jeunes.

Madame Le Maire propose de voter pour reconduire l'adhésion à hauteur de 249.48 € pour l'année 2024.

La proposition est votée à l'UNANIMITE.

Cette adhésion est basée sur un montant forfaitaire de 100 € auquel il convient de rajouter une participation par enfants recensés sur le territoire soit 395 enfant pour la commune de Congénies

Pas de question : Vote UNANIMITE des présents

Renouvellement de l'adhésion à la fondation du patrimoine

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est souhaitable que la Commune renouvelle son adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'aide aux Communes qu'elle apporte dans les projets de restauration du patrimoine, pour le soutien de son action pour la rénovation et les moyens d'interventions uniques pour aider la mise en valeur du patrimoine bâti dont elle dispose.

Le montant de l'adhésion pour les communes de moins de 3 000 habitants est de 200 €

Pas de question : Vote favorable à l'UNANIMITE

Convention avec TERROIRES ENERGIES (SMEG) pour le certificat Economie d'Energie

Madame Le Maire résume ladite convention aux conseillers. Il s'agit d'une convention qui autorise le transfert au Syndicat Mixte d'Energie du Gard des certificats d'Economies liés aux travaux effectués par la Commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE auprès d'un obligé.

Pas de question

Vote favorable à l'UNANIMITE.

Zones d'accélération des énergies renouvelables

Délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Dans le cadre de l'article 15 de la Loi N° 2023-175 du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, les communes doivent limiter les zones d'accélération des énergies renouvelables permettant d'identifier les secteurs potentiels de développement de celles-ci en s'inscrivant dans une démarche de planification territoriale de l'énergie et de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Mme le Maire donne la parole à Loïc LEPHAY qui indique qu'il y a la zone de captage autour de la station d'épuration qui rend impossible l'installation dans cette zone (en réponse aux suggestions des conseillers lors de la réunion de décembre)

Pas de question

vote favorable à l' UNANIMITE des présents

->FINANCES

Mr Loïc LEPHAY demande la parole pour des propos liminaires.

Il indique que la préparation du budget 2024 a été pour lui difficile et délicate, que les informations sur les fonds disponibles sont arrivées tardivement et que, sans faire de reproches personnalisés, il trouve que la préparation du budget a fait preuve d'un manque de discussions. Il rapproche cette situation communale de celle de la CCPS où selon lui il y a des informations « cachées ». Il prend exemple d'un problème d'AP/CP pour l'école de Congénies dont le montant s'est avéré beaucoup plus élevé que le coût estimé de la véranda.

Mme le Maire indique que l'AP/CP qu'il évoquée concerne une opération globale sur 3 ans, comprenant la salle de motricité, la véranda et l'aménagement de la cour devant la véranda, d'où obligatoirement un montant plus important que la seule véranda.

Loïc LEPHAY et Yannick CHENIN reprochent un manque de consultations et de vote sur le projet Padel, notamment une absence de vote entre un financement entièrement communal et une participation privée.

Jean-Michel RAVEL souligne qu'il y a eu beaucoup de réunions ce sujet et que le montage présenté pour les subventions n'était pas viable.

Thibaut BOURSE rappelle que Loïc LEPHAY et Yannick CHENIN ont présenté un projet au Conseil et que les Conseillers ont manifesté leur intérêt de principe, que la question des subventions a ensuite été étudiée et que le projet est toujours en cours d'élaboration. Il évoque une récente réunion avec le tennis Club de la semaine dernière, à laquelle Loïc LEPHAY et Yannick CHENIN ont participé.

Mme le Maire indique que les subventions envisagées au départ du projet Padel étaient impossibles à obtenir pour un bâtiment annexe à un équipement sportif et que pour un financement communal il aurait fallu inscrire la totalité du montant du projet en recettes et en dépenses, avec les risques budgétaires correspondant et au détriment d'autres projets d'intérêt communal.

Pour la remarque sur les informations tardives Mme le Maire réitère les explications déjà données lors de la réunion préparatoire à laquelle de nombreux conseillers, dont Loïc LEPHAY, étaient présents. Mme Le Maire signale également l'existence de réserves en investissement dans le budget Assainissement, dont l'affectation éventuelle pour une contribution au projet de Padel est proposée dans le Budget Prévisionnel soumis au vote ce soir.

Yannick CHENIN remarque qu'il y a eu un changement concernant le mur du cimetière depuis la réunion préparatoire à laquelle il assistait.

Mme le Maire répond que les observations faites lors de la réunion ont été entendues et retenues, et qu'à titre personnel elle est favorable à ce mur depuis le début du mandat, ce qui lui a été reconnu.

Thomas MAOUT demande où en est la convention pour le Padel.

Mme Le Maire et Loïc LEPHAY répondent conjointement que la préparation avance mais qu'il faut sécuriser les textes au niveau juridiques (bail emphytéotique et convention d'occupation du Club house) et que ce travail suit son cours. Mme Le Maire présente une synthèse de la réunion Padel du 25 mars dernier avec les porteurs de projet, afin que l'ensemble des Conseillers présents ce soir disposent de l'information la plus complète.

Christian DUMONT s'étonne des plus grandes capacités d'investissement disponibles pour ce budget que celles évoquées en janvier.

Mme le Maire redonne les informations de la réunion préparatoire du budget et explique à nouveau que ce montant plus important que prévu résulte d'une estimation moindre des « Restes à réaliser »,

le recollement des facturations des différents prestataires ayant été complexe et tardif. Elle précise enfin que les capacités d'investissement restent tendues et qu'il convient de maîtriser les dépenses d'investissement.

20 h00 départ prévu de Thomas MAOUT ; pouvoir donné à Yannick CHENIN.

Budget Commune : Approbation du Compte Gestion 2023

Il est rappelé à l'assemblée que conformément à l'article D.2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion est remis par le Trésorier du SGC de Vauvert pour être joint au Compte Administratif. Madame le Maire présente le compte de gestion 2023 du budget de la commune dressé par le Trésorier et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2023 établi par le maire. Les résultats du compte de gestion 2023 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 935 015.02 €

RECETTES : 1 093 369.25 €

Résultat de la section de fonctionnement : 158 354.24 €

Report de 2022 en recettes : 163 345.68 €

Soit un résultat de la section de fonctionnement : 321 699.92 €

Section d'investissement :

DEPENSES : 493 976.55 €

RECETTES : 386 153.72 €

Résultat de la section d'investissement : - 107 822.83 €

Report de 2022 en dépenses : - 135 048.96 €

Soit un résultat de la section d'investissement : - 242 871.79 €

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 de la commune, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1° **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au conseil municipal :

• **DE DECLARER** que les écritures passées par le Trésorier pour 2023 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, et sont conformes à celles du compte administratif,

• **D'ADOPTER** le compte de gestion du budget de la commune pour l'exercice 2023

Ce point n'appelle ni remarques ni questions

Mme le Maire propose de passer au vote.

Contre : 0 Abstention : 3 Pour : 12

Le Compte de Gestion est APPROUVE à l'unanimité

Budget Commune : Approbation du Compte Administratif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-10 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 Avril 2023 approuvant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023,

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2023,

Monsieur Loïc LEHAY, premier adjoint, présente les résultats détaillés par section du compte administratif 2023 du budget de la commune,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chap.	Intitulés	Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	329 040.00	281 747.57
012	Charges de personnel et frais assimilés	361 919.00	334 995.00
014	Atténuations de produit	169 391.00	169 391.00
65	Autres charges gestion courante	26 500.00	23 998.40
66	Charges financières	26 500.00	23 998.48
67	Charges exceptionnelles	7 910.00	7 981.32
68	Dotations aux provisions	1 000.00	
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	0	0
023	Virement à la section d'investissement	239 713.00	0
Total des dépenses de fonctionnement		1 161 973.00	842 111.77
D 002 Déficit de fonctionnement reporté N-1		0	

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chap.	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations
013	Atténuations de charges	23 000.00	32 059.37
70	Vente de produits fabriqués	17 050.00	18 516.75
73	Impôts et taxes		
74	Dotations, subventions et participations	6 000.00	6 456.71
75	Autres produits de gestion courante		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	0	0
Total des recettes de fonctionnement		46 050.00	57 012.83
R 002 excédent de fonctionnement reporté n-1		163 345.68	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap.	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilées	35 100.00	33 904.58	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			

21	Immobilisations corporelles	877.12		
23	Immobilisations en cours	196 360.00	43 670.38	
10	Dotations, fonds divers et réserves			
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	11 500.00	11 319.44	
041	<i>Op. patrimoniales</i>	44 592.00	44 591.26	
Total des dépenses d'investissement		288 429.12	263 085.66	
D 001 Déficit d'investissement reporté n-1				

INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	Intitulés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
10	Dot. Fonds divers et réserves (hors 1068)	30 813.00	30 813.00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subventions d'investissement	93 327.00	34 201.88	
138	Autres subvent° invest. non transf		0	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	86 000.00	21 000.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus			
2762	Créances sur transfert de droit	17 410.00	17 410.51	
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	7 956.00	0	
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	30 144.00	38 295.69	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	44 592.00	44 591.26	
Total des recettes d'investissement		310 242.00	193 629.34	
D 001 Excédent d'investissement reporté n-1		0		

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal, Madame le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Loïc LEPHAY

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget de la commune

Ce point n'appelle ni remarques ni questions

Mme le Maire propose de passer au vote.

Contre : 3 Abstention : 0 Pour : 12

Le compte administratif est APPROUVE à la majorité.

Budget Commune : Affectation des résultats 2023

La comptabilité M57 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté de fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,
- affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il est rappelé les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2023, adoptés par délibération du conseil municipal en date du 02 avril 2024 :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de l'exercice 2023 :	Excédent	158 354.24
Résultat antérieur reporté	Excédent	163 345.68
D'où un résultat de clôture définitif 2023	excédent	321 699.92

Résultat de la section d'investissement et besoin réel de financement

résultat de l'exercice 2023	Déficit	107 822.83
Résultat antérieur reporté	Déficit	135 048.96
D'où un résultat de clôture 2023	Déficit	242 871.79
Avec les restes à réaliser		
recettes restant à réaliser		618 607.00
dépenses engagées non mandatées		633 921.00

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5, il est proposé au conseil municipal :

- **DE CONSTATER** les résultats du compte administratif 2023 tels qu'ils apparaissent ci-dessus,
- **D'AFFECTER** l'excédent de la section de fonctionnement soit **321 699.92 €** de la manière suivante :
 - **78 827.92 €** en recette de fonctionnement au compte 002 résultat de fonctionnement reporté
 - **242 872.00 €** en en recette d'investissement

Ce point n'appelle ni remarques ni questions

M.LEPHAY propose de passer au vote.

Contre : 3

Abstention 0

Pour : 12

Budget Commune : Taux des contributions directes pour l'année 2024

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal est invité chaque année à adopter les taux de fiscalité applicables à la collectivité.

La direction départementale des finances publiques du Gard met à disposition des collectivités, les états fiscaux 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 sur le site de Direction Générales des Finances Publiques.

La fiscalité directe qui alimente le budget de la Commune est composée de trois taxes.

Il s'agit de :

- la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),
- la Taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires (THS);
- la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Depuis 2021, pour compenser la suppression de la Taxe d'habitation sur les habitations principales (THP), les communes perçoivent la fraction départementale de la TFPB. Sur Congénies, le taux du département (24,65%) vient s'ajouter au taux historique (15,70 %) soit 40,35 %.

Le taux de la taxe d'habitation est figé à son niveau depuis 2019. Pour mémoire le taux de la Commune de Congénies est de 9,92%.

Madame le Maire rappelle que différentes hausses ont touché les administrés courant 2023 (augmentation des bases fiscales, nouvelle DSP assainissement, inflation touchant le coût de l'énergie et des denrées alimentaires...)

Pour 2024, il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien des taux de taxes foncières sur leur niveau de 2023, soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	40,35 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	50,68 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	9.92 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts.

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2024 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal :

- **DE MAINTENIR** pour l'année 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40,35 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **50,68 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **9.92 %**

Pas de questions ou remarques.

Mme le Maire propose de passer au vote.

Vote à l'UNANIMITE

Subventions aux associations non conventionnées

La commune poursuit son engagement auprès de toutes les associations par la mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel et de moyens de communication qui puissent leur permettre de participer à la vie locale par des actions qu'elles mènent sur le territoire de Congénies.

Aussi, afin de soutenir les bénévoles des associations du village, la municipalité propose de verser aux associations qui en ont fait la demande, le même montant de subvention que celui versé en 2023.

Une association a vu le jour en 2024 : Le Comité des Fêtes Congénois

Nom de l'association	Subvention versée en 2023	Montant proposé au CM 2024
STELLA OLYMPIQUE DE CONGENIES	300	300 €
LA PERDRIX ROUGE	500	600 €
Collectif citoyen de Congénies pour l'accueil des Réfugiés	200.€	200 €
APIC	1 000 €	1500 €
CLUB VAUNAGEOL SPORT ET BIEN ETRE	1100	1100 €
CONGENIES LOISIRS	500	500 €
Amicale des donateurs de sang bénévoles	250	250 €
ASS. LES JARDINS DU MOULET	0	0 €
FREERUN	0	0
LES BIPEDES DE LA VAUNAGE	0	0
PEINTURE	0	0
PING PONG CLUB CONGENIES	1100	1100 €
LA TRADITION PETANQUE CONGENOISE	300	300 €
CALVISSON VTT	200	200 €
APE	600	600 €
TENNIS CLUB DE CONGENIES	1100	1100 €
DES VOIX ET DES NOTES	600	500 €
FC ZEPHYR FUTSAL	500	500 €
CONGELIVE	400	0 €
COMITE DES FETES	0	2 500 €
ASS HISTOIRE ET PATRIMOINE	200	200 €
Total	8 450 €	11 650 €

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal :

- **DE VALIDER** les subventions telles que présentées plus haut
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

A la question concernant Congelive, Mme le Maire répond que l'association a réorienté ses activités et n'a pas déposé de demande de subventions pour 2024.

Mme le Maire propose de passer au vote.

1 Abstention 0 contre 14 pour

La proposition est votée à l'unanimité.

REVISION ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS 2024

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'augmentation de la part scolaire dans le montant des attributions de compensation prévisionnelle 2024

Il est rappelé que les attributions de compensation sont composées de trois parties

Une part initiale calculée selon les règles en vigueur l'année de l'intégration de la Communes concernée à la Communauté des Communes, en conformité avec l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, cette part est figée.

Une part scolaire publique, 1 090 .00 € par élève scolarisé en primaire cette part est variable, elle évolue chaque année en fonctions des effectifs scolaires publics

Une part privée de 1 164.00 € par élève en maternelle et 546 e par élève en élémentaire, cette part est également variable, elle évolue chaque année en fonction des effectifs scolaires privés.

Ces deux parts scolaires ont été adoptées par la Communauté de Communes et les communes membre selon le principal de la révision libre détaillé au 1) bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts

Le coût net par élèves pour la CCPS a augmenté progressivement, passant de 1 409 € en 2018 à 1 873 € en 2023.

Suite à l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférée du 18 Janvier 2024, il est proposé d'augmenter la part scolaire de 1 090.00 e à 1 130.00 € soit 40 e par élève.

Pas de question ni remarque

Mme le Maire propose de passer au vote

4 contre 5 abstentions 6 pour

La proposition est ADOPTÉE à la majorité

Budget Commune : Budget Primitif 2024

Le budget primitif 2024 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2032 en fonctionnement et en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte administratif 2022, et décidant de l'affectation des résultats, Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** le budget primitif 2024 de la Commune, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-après,

- **D'APPROUVER** le programme des investissements 2024 et leurs financements tels qu'ils apparaissent ci-dessous,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2023	Propositions nouvelles	Total budget 2024
011	Charges à caractère général		329 580.92	329 580.92
012	Charges de personnel et frais assimilés		347 236.00	347 236.00
014	Atténuations de produits		181 960.00	181 960.00
65	Autres charges gestion courante		139 172.00	139 172.00
66	Charges financières		33 200.00	33 200.00
67	Charges exceptionnelles		5 270.00	5 270.00
68	Dotations aux provisions		0.00	0.00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		138 000.00	138 000.00
042	<i>Op. d'ordre entre section (amortissement)</i>		500.00	500.00
Total dépenses de fonctionnement			1 174 919.00	1 174 919.00

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre	Intitulés	Reports de 2023	Propositions nouvelles	Total budget 2024
013	Atténuations de charges		39 560.00	39 560.00
70	Produits des services		29 690.00	29 690.00
73	Impôts et taxes		22 959.00	22 959.00
731	Fiscalité locale		611 000.00	611 000.00
74	Dotations et participations		308 056.00	308 056.00
75	Autres produits de gestion courante		83 250.00	83 250.00
76	Produits financiers		6.08	6.08
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>			
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>			
Total recettes de fonctionnement			1 096 091.08	1 096 091.08
002	Excédent reporté N-1			78 827.92
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 174 919.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	Reports de 2023	Propositions nouvelles	Total budget 2024
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	30 000.00	30 000.00
204	Subventions d'équipements versées		0.00	0.00
21	Immobilisations	30 500.00	118 638.21	149 138.21
23	Immobilisations en cours	603 271.00	34 000.00	637 271.00
16	Emprunts et dettes assimilées	150.00	91 350.00	91 500.00
45	Opérations pour compte de tiers			
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales</i>			
Total dépenses d'investissement				907 909.21
001	Solde d'exécution			242 871.79
				1 150 781.00
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2023	Propositions nouvelles	Total budget 2024
13	Subventions	198 607.00	63 845.00	262 452.00
16	Emprunts et cautions (hors 165)	420 000.00	0.00	420 000.00
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	0.00	82 457.00	82 457.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00	242 872.00	242 872.00

138	Autres subv. invest. non transférables	0.00	4 500.00	4 500.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	0.00	0.00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0.00	138 000.00	138 000.00
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre section</i>	0.00	500.00	500.00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0.00	0.00	0.00
Total recettes d'investissement				
001	Solde d'exécution positif reporté n-1			0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 150 781.00

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté comme ci-dessus.
- **D'HABILITER** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Mme Corinne DENIS demande si la participation de la Poste au salaire pour l'APC n'est que pour 2024 ?

Mme le maire indique qu'il s'agit d'une indemnité sur toute la délégation de 9 an

Christian DUMONT demande s'il y a des branchements en plomb sur la Vermeillade

Mme le Maire lui répond qu'il s'agit du ressort du délégataire et que nous lui transmettons cette inquiétude.

Chantal MAZELLIER comme Loïc LEPHAY et Yannick CHENIN indiquent qu'ils ont manqué de temps pour s'exprimer sur les propositions nouvelles d'investissement.

Mme le Maire indique qu'il s'agit d'un budget présenté dans le sens de l'intérêt général de la Commune, qui est contraint par les Restes à réaliser et les investissements obligatoires (Eclairage public, hydrants, extincteurs, alarme) et qu'il reprend les idées de projets discutés au fil des réunions. Elle précise enfin qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et que la nouvelle nomenclature budgétaire M57, autorise si nécessaire, des transferts au sein d'un même chapitre sans Décision modificative.

Mme le Maire propose de passer au vote.

3 votes contre 6 Abstentions 6 Pour

La proposition est votée à la majorité des suffrages exprimés.

Budget assainissement : Approbation du Compte de gestion 2023

Il est rappelé à l'assemblée que conformément à l'article D.2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion est remis par le Trésorier du SGC de Vauvert pour être joint au Compte Administratif.

Madame le Maire présente le compte de gestion 2023 du budget annexe de l'assainissement dressé par le trésorier et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2023 établi par le maire.

Les résultats du compte de gestion 2023 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 50 313.23 €

RECETTES : 50 584.63 €

Résultat de la section de fonctionnement : 271.40 €

Report de 2022 en recettes : 7 732.34 €

Soit un résultat de la section de fonctionnement : 8 033.74 €

Section d'investissement :

DEPENSES : 133 485.66 €

RECETTES : 186 312.34 €

Résultat de la section d'investissement : 52 826.68 €

Report de 2022 en recettes : - 30 812.88 €

Soit un résultat de la section d'investissement : 22 013.80 €

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 de la commune, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1° **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal :

- **DE DECLARER** que les écritures passées par le receveur pour 2023 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, et sont conformes à celles du compte administratif,
- **D'ADOPTER** le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2023.

Ce point n'appelle ni remarques ni questions

Mme le Maire propose de passer au vote.

0 vote contre et 0 abstention

La proposition est votée à la l'unanimité des présents

Budget assainissement : Approbation du Compte Administratif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-10 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 Avril 2024 approuvant le budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2023,

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2023,

Il est présenté les résultats détaillés par section du compte administratif 2023 du budget de l'assainissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	Intitulés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
011	Charges à caractère général	9 500.00	2 235.42	
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 000.00	4 998.88	
014	Atténuation de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	6 000.00	4 783.24	
67	Charges exceptionnelles	2 500.00	0.00	
042	Op d'ordre de transfert entre section	39 144.00	38 295.69	
023	Virement à la section d'investissement	7 956.00		
	Total dépenses de fonctionnement	70 100.00	50 313.23	

001	Solde d'exécution négatif reporté N-1	0		
SECTION D'INVESTISSEMENT				
SECTION D'INVESTISSEMENT				
INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	Intitulés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilées	35 100.00	33 904.58	
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	
21	Immobilisations corporelles	677.12	0.00	
23	Immobilisations en cours	196 360.00	43 670.38	
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	11 500.00	11 319.44	
041	Op. patrimoniales	44 592.00	44 591.58	
Total dépenses d'investissement		319 242.00	133 4485.56	
001	Solde d'exécution négatif reporté N-1	0		
SECTION D'INVESTISSEMENT				
SECTION D'INVESTISSEMENT				
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	Intitulés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
10	Dotations, apports et réserves	30 813.00	30 813.00	
13	Subventions	93 327.00	34 201.88	
16	Emprunts et dettes assimilées	86 000.00	21 000.00	
21	Immobilisations corporelles	17 410.00	17 410.51	
021	Virement de la section de fonctionnement	7 956.00		
040	Op. d'ordre de transfert entre section	39 144.00	38 295.69	
041	Opérations patrimoniales	44 592.00	44 591.26	

Total recettes d'investissement		218 242.00	186 312.34	
001	Solde d'exécution positif reporté n-1			
RESULTAT DE L'EXERCICE SECTION D'INVESTISSEMENT				-

D'où un résultat final qui s'établit comme suit :

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal, Madame le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Loïc LEPHAY,

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de l'assainissement

Ce point n'appelle ni remarques ni questions

Mme le Maire propose de passer au vote.

0 vote contre et 0 abstentions 14 pour

La proposition est votée à l'unanimité

Budget assainissement : Affectation des résultats 2023

La comptabilité M4 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté de fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,
- affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Madame le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2022, adoptés par délibération du conseil municipal en date du 02 Avril 2024

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de l'exercice 2023 :	Excédent	271 040.00
Résultat antérieur reporté	Excédent	7 732.34
D'où un résultat de clôture définitif 2023	Excédent	8 003.74

Résultat de la section d'investissement et besoin réel de financement

résultat de l'exercice 2023	excédent	52 826.68
Résultat antérieur reporté	Déficit	30 812.88
D'où un résultat de clôture 2023	Excédent	22 013.80
Avec les restes à réaliser		

recettes restant à réaliser		119 000.00
dépenses engagées non mandatées		130 000.00

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5, il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE CONSTATER** les résultats du compte administratif 2023 tels qu'ils apparaissent ci-dessus,
- **D'AFFECTER** l'excédent de la section de fonctionnement soit **8 003.74 €** en section de fonctionnement,
- **DE DIRE** que ces résultats sont repris au budget primitif 2024 du budget de l'assainissement de la manière suivante :
 - **8 003.74 €** en recette de fonctionnement au **compte 002** résultat de fonctionnement reporté,
 - **22 013.80 €** en recette d'investissement au compte 1068

Ce point n'appelle ni remarques ni questions

Mme le Maire propose de passer au vote.

0 vote contre 0 abstention 15 pour

La proposition est votée à l'UNANIMITE

REPRISE DES PROVISIONS POUR CHARGE

Mme Le Maire explique qu'une provision pour l'entretien et le curage des bassins avait été réalisée ce pour un montant de 31 000 €.

Aujourd'hui la convention de délégation de service public avec SUEZ intègre cette prestation.

Il convient donc de délibérer afin de récupérer ces sommes

Hélène COURTEVILLE demande si ces sommes correspondent à de l'argent qu'on récupère ou si l'on doit les restituer au délégataire ?

Madame le Maire indique qu'il s'agit de réserves que l'on inscrit au Budget Assainissement à la section Investissement et que l'on peut l'affecter à des travaux.

Mme Le Maire propose de passer au vote

0 Abstention 0 contre

La proposition est votée à l'UNANIMITE

Budget assainissement : Budget Primitif 2024

Le budget primitif 2024 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2023 en fonctionnement et en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte administratif 2018, et décidant de l'affectation des résultats,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2023	Propositions nouvelles	Total budget 2024
011	Charges à caractère général	9 500.00	6 949.29	6 949.29
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 000.00	5 000.00	5 000.00

65	Autres charges gestion courante	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	6 000.00	5 200.00	5 200.00
67	Charges exceptionnelles	2 500.00	2 700.00	2 700.00
68	<i>Dotations aux prov. et aux dépréciations</i>	0.00	0.00	0.00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	9 600.00	43 150.74	43 150.74
042	<i>Op. d'ordre entre section (amortissement)</i>	35 500.00	38 000.00	38 000.00
				101 000.00
FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre	Intitulés	Reports de 2023	Propositions nouvelles	Total budget 2024
70	Produits des services	44 867.66	42 149.26	42 149.26
74	Dotations et participations	6 000.00	6 200.00	6 200.00
78	Reprises sur provisions	0	31 647.00	31 647.00
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	9 500.00	13 000.00	13 000.00
Total recettes de fonctionnement				92 996.26
002	Excédent reporté n-1			8 003.74
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				101 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	Reports de 2023	Propositions nouvelles	Total budget 2024
16	Capital des emprunts	35 100.00	14 000.00	14 000.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	35 919.00	335 919.00
21	Immobilisations	877.12	43 000.00	43 000.00
23	Immobilisations en cours	130 000.00	0.00	130 000.00
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	9 500.00	13 000.00	13 000.00
041	<i>Op. patrimoniales</i>	17 410.00	0.00	0.00
45	<i>Op pour compte de tiers</i>	0.00	0.00	0.00
Total dépenses d'investissement		232 337.12		105 919.00
002	Solde d'exécution négatif reporté n-1			0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				235 919.00
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2023	Propositions nouvelles	Total budget 2024
10	Dotations, fonds divers	0.00	0.00	0.00

106	Réserves	0.00	0.00	0.00
13	Subvention d'investissement	59 000.00	13 754.46	72 754.46
16	Emprunts (recettes d'équipement)	65 000.00	60 000.00	60 000.00
27	Autres immobilisations financières	17 410.00	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	9 600.00	43 150.74	43 150.74
040	Op. d'ordre de transfert entre les sections	35 500.00	38 000.00	38 000.00
041	Op. patrimoniales	17 410.00	0.00	0.00
TOTAL				213 905.20
001	Solde d'exécution positif n-1			22 013.80
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				235 919.00

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** le budget primitif 2024 de l'assainissement, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-après,
- **D'APPROUVER** le programme des investissements 2024 et leurs financements tels qu'ils apparaissent en annexe de la présente délibération.

Ce point n'appelle ni remarques ni questions

Mme le Maire propose de passer au vote.

0 vote contre 0 abstention 15 Pour

La proposition est votée à l'UNANIMITE

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Madame Le Maire informe le conseil municipal que Mr BOURSE dans le cadre des achats des chocolats de Noël a été contraint de faire l'avance pour un montant de 138.43 € auprès de carrefour market.

Qu'il convient donc de lui rembourser.

Ce point n'appelle ni remarques ni questions

Mme le Maire propose de passer au vote

0 vote contre 0 abstention 15 Pour

La proposition est votée à l'UNANIMITE

PERSONNEL

Création d'un poste d'adjoint administratif.

Mme le maire expose le fait qu'il convient de régulariser le poste de Mme Corinne VIGROUX par la création d'un poste d'adjoint administratif.

En effet, Mme VIGROUX est en poste depuis le 1^{er} Février 2024.

La question a été posée de savoir s'il y aurait lieu à une nouvelle embauche. Il a bien été précisé qu'il ne s'agissait que d'une régularisation et qu'aucune embauche n'était prévue à ce jour.

Mme le Maire propose de passer au vote.

5 abstentions 1 contre

La proposition est votée à la majorité.

Remboursement de frais

Pour Noël Mr BOURSE a fait l'avance de frais pour l'achat des chocolats de Noël à hauteur de 138.40 €.

Madame Le Maire indique qu'il convient de le rembourser.

Ce point n'appelle ni remarques ni questions

Mme le Maire propose de passer au vote

0 abstention 0 contre 15 Pour

La proposition est votée à l'UNANIMITE

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

Concernant les prochaines élections européennes, Mme COURTEVILLE indique qu'elles approchent et que puisqu'on ne nous impliquait que peu dans la gestion municipale, elle ne participerait pas à la tenue du bureau de vote à moins qu'on oblige tous les conseillers à le faire y compris les conseillers « fantômes

Madame le Maire souhaite que cette remarque figure au procès-verbal. Elle rappelle que la participation à la tenue des bureaux de votes lors des élections fait partie des obligations des élus municipaux, confirmées par la jurisprudence.

Plus de questions

Le débat étant clos, la séance est levée à 21h30